



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 120729

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la formation aux métiers d'art. Des formations aux métiers d'art, et plus particulièrement à l'horlogerie ancienne, sont délivrées par des lycées professionnels, des CFA et des centres AFPA. Toutefois, les restaurateurs en horlogerie ancienne peinent à trouver des successeurs de qualité. Aussi, elle souhaite savoir de quelle manière sont évaluées les compétences acquises par les apprentis à l'issue de ces formations.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120729

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2824